

Projet de loi Climat et Résilience

Quelle ambition et quels impacts pour les collectivités ?

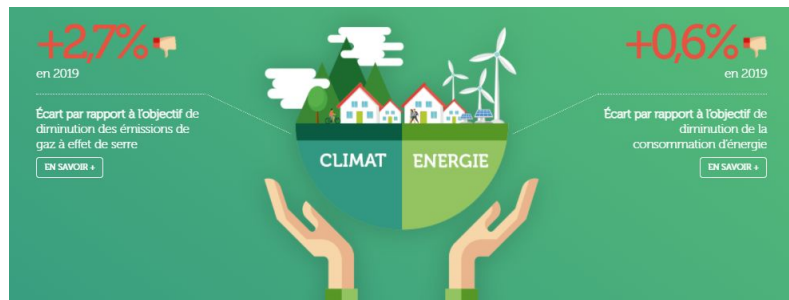
Zoé Lavocat - responsable climat et territoires

Accord sur le manque d'ambition du texte

L'objectif du texte est de réduire les émissions de GES de 40% d'ici 2030 dans un esprit de justice sociale

- **Etude d'impact** : Au total, les estimations en cours permettent d'estimer que ce projet de loi contribue à sécuriser l'atteinte d'entre la moitié et les deux tiers du chemin à parcourir entre les émissions en 2019 et la cible en 2030.
- **Avis Haut Conseil pour le Climat** : Les mesures dans le texte constituent une part importante de l'effort à engager pour respecter l'objectif -40% mais ne permettent pas à la France de rattraper son retard dans la transition bas-carbone.

La France ne respecte
toujours pas ses objectifs
<https://www.observatoire-climat-energie.fr/>



Les impacts des changements climatiques

Urgence d'agir !

- En France, en 2020, la hausse de la température moyenne, depuis 1900, est de $+1.7^{\circ}\text{C}$. D'ici à 2050, elle atteindra au moins $+2.2^{\circ}\text{C}$ et jusqu'à la fin du siècle jusqu'à $+3,9^{\circ}\text{C}$.
- Conséquences sur la biodiversité
- Conséquences sur la santé
- Conséquences économiques > 100 milliards d'euros par an = Coût économique de la pollution de l'air en France, dont 20 à 30 milliards d'euros par an pour les dommages sanitaires causés par les seules particules



Une méthode qui ne permet aucun débat et bonification du texte !

- **25 % des 5000 amendements** déposés par les députés ont été jugés irrecevables au motif qu'ils ne seraient pas en lien avec le projet de loi. > trahison de la promesse aux citoyens, mais aussi aux parlementaires qui ont travaillé
- **45 heures pour le climat !** > Un temps de parole réduit de plus de moitié qui, de facto, empêchera certains amendements d'être défendus une fois le temps du groupe politique écoulé.
- **la non inclusion d'un certain nombre d'acteurs** dans le processus !

⇒ Compression du travail parlementaire

⇒ Seuls les amendements des rapporteurs ont été adoptés > Etude statistique du cabinet Dixit Conseil : les amendements adoptés au total sur le nombre d'amendements déposés : 6% pour LREM ; 80% pour les rapporteurs LREM ; 3% pour les autres groupes.

>> Tout va se jouer en session plénière !

Focus sur des éléments clés

Alimentation > L'article 59 propose l'expérimentation, dans les collectivités locales volontaires, de l'option végétarienne quotidienne dans les services de restauration collective dont elles ont la charge.

- Demande **révision** > *attente des résultats de l'expérimentation Egalim, tout se joue en plénière*
- Nos demandes : 1) rendre obligatoire l'option végétarienne quotidienne ou 2 menus végétariens uniques par semaine d'ici 2025 ; 2) rendre obligatoire l'option végétarienne quotidienne dans les établissements qui proposent déjà 2 choix chaque jour d'ici 2023 ; 3) Pérenniser le menu végétarien hebdomadaire expérimenté par la loi Egalim
- Les collectivités agissent déjà : plus de 200 communes proposent déjà ce type de restauration ! La mesure ne concerne pas l'ensemble de la restauration collective mais uniquement "les collectivités territoriales", ce qui exclut a minima les restaurants universitaires, les hôpitaux et les prisons soit environ $\frac{2}{3}$ des repas

Focus sur des éléments clés

Transports > Le projet de loi, via l'article 27 vient préciser le calendrier de mise en oeuvre des ZFE dans les zones en dépassement et étend au 1er janvier 2025 l'obligation aux agglomérations de + de 150 000 habitants, avec un transfert des compétences du maire au président de l'EPCI. > Mais il manque des outils !

- Demande **d'ajout** > *l'amendement adopté a ajouté l'inclusion des véhicules utilitaires légers*
- Il faut développer des solutions de mobilité adaptées pour réduire la place des véhicules polluants ! Il faut aller plus loin dans le dispositif de micro-crédit : développer les financements, l'accompagnement des ménages les plus modestes et leur proposer un conseil aux mobilités

Focus sur des éléments clés

Aménagement > Article 52 fixe un principe général d'interdiction de création de nouvelles surfaces commerciales.

- Demande **révision** > *l'amendement du rapporteur assoupli dans la rédaction le moratoire partiel sur les zones commerciales*
- Le moratoire exclut les entrepôts de e-commerce > mettre fin à l'extension des entrepôts de e-commerce, c'est une solution efficace et ambitieuse pour protéger l'environnement et l'économie française : l'expansion du e-commerce a détruit 81 000 emplois en France entre 2009 et 2018 en solde net
- Un seuil de 10 000m² a été fixé en dessous duquel les surfaces commerciales peuvent être autorisées sous conditions. Ce seuil est beaucoup trop élevé, 80% des projets de zones commerciales faisant moins de 10 000m².

Focus sur des éléments clés

Publicité > Article 6 : donner le pouvoir de police de la publicité au maire

- Demande de **suppression** de cet article
- Sans qu'aucun moyen supplémentaire ne leur soit attribué, les élus locaux devraient ainsi faire appliquer une réglementation peu réputée pour sa simplicité et dont ils ne sont pas les auteurs.

Energie > Article 22 : Inscription des objectifs de la PPE dans les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

- Demande **révision**
- Révision des SRADDET nécessaire mais sous certaines conditions : un cadre méthodologique et politique clair, des moyens suffisants pour les collectivités et les observatoires, combler les indicateurs absents, une inclusion des

différents acteurs

Pour suivre le travail du réseau

- Le climatomètre > <https://www.climatometre.org/>
- Sur demande, envoi du cahier d'amendements
- Si d'autres questions : zoe.lavocat@reseauactionclimat.org

LES TITRES DU PROJET DE LOI CLIMAT

Où se situe l'ambition climatique par rapport aux mesures portées par le Réseau Action Climat ?



● SE LOGER

Pour remédier à l'impact climatique du secteur du bâtiment, il s'agit de mettre en place progressivement une obligation de rénovation énergétique globale des logements et de limiter l'artificialisation des sols.

● CONSOMMER

Nos modes de consommation doivent changer profondément : il s'agit en priorité d'interdire la publicité des produits les plus polluants et de mettre en place un système de consigne pour le réemploi des emballages.

● SE DÉPLACER

Le secteur des transports doit opérer des changements structurels, qui passent notamment par l'interdiction de la commercialisation de véhicules neufs très émetteurs ou encore la réduction durable du trafic aérien. Misons sur la mobilité douce !

● PRODUIRE ET TRAVAILLER

La transformation des entreprises et les reconversions professionnelles sont inévitables. Il sera nécessaire d'obliger les grandes entreprises à renforcer la transparence sur leur empreinte carbone et à réduire leurs émissions chaque année.

● SE NOURRIR

Réduire les émissions du secteur agro-alimentaire implique notamment de passer à un choix végétarien quotidien dans la restauration collective publique, de créer une redevance sur les engrais chimiques et d'orienter les financements vers les élevages durables.

